

Produit Cosmétique – Règlementation, Bonne Pratique de Fabrication, Laboratoire

La fabrication de produits cosmétiques qu'ils soient artisanaux, écologiques ou autres, est régit par une réglementation. Elle indique les diverses responsabilités concernant le personnel, la conformité du produit mis sur le marché, les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), le Dossier d'Information Produit (DIP), les obligations documentaires, les règles de prévention, de sécurité, de protection que ce soit pour le produit cosmétique, le travailleur, le consommateur.

Concevoir son laboratoire, son organisation et hiérarchiser les obligations, ainsi qu'amorcer la construction d'un DIP, sont des moyens pour éclaircir ces données et travailler dans des conditions efficaces, optimales de sécurité et de validité administrative.

Objectif général

- Connaître la réglementation et les obligations pour ouvrir un laboratoire de fabrication de produits cosmétiques notamment artisanaux.
- Adapter son projet aux bonnes pratiques de fabrication, voir de manipulation, mettre en place les règles de préventions (risque chimique, etc.), de protection (sécurité, santé), d'organisation (efficacité, contamination).
- Ce que contient le DIP

Public

Exploitant, chef d'entreprise, porteur de projet, contributeur souhaitant diversifier sa gamme de produit ou apporter une valeur ajoutée à sa production, ou toutes personnes souhaitant se réorienter dans ce domaine ou être en phase avec la réglementation.

La formation est limitée à 30 personnes.

Prérequis

- Savoir utiliser l'outil informatique.
- Savoir gérer son temps de travail individuel.
- Avoir des notions sur la fabrication de produits cosmétiques est un plus.
- Nécessité d'une connexion Internet, d'une messagerie électronique, d'un ordinateur et logiciels de bureautique.

Parcours possible

En amont ou en aval de la formation réglementaire, développer ses connaissances dans la conception de fabrication du produit cosmétique recherché.

Encadrement

Sylvie Tarantino - Ecotoxicologue

Possède le diplôme : DEA de toxicologie de l'environnement, a travaillé en laboratoire de recherche (biologie, chimie, toxicologie de l'environnement)

- Apte à réaliser l'évaluation de sécurité du produit cosmétique obligatoire dans le DIP.
- Formée aux plantes médicinales (phytothérapie)
- Des compétences sur des aspects en apithérapie



Pédagogie

La formation s'articule autour de 3 à 4 modules :

- M1.** Règlementation pour la fabrication et la mise sur le marché du produit cosmétique
- M2. Facultatif.** Les bonnes pratiques de manipulations en laboratoire.
- M3.** Le Dossier d'Information Produit
- M4.** Conception du laboratoire et des risques

M1. Documentation / fascicule de cours. Le fascicule de formation est à travailler et des documents annexes telles que Directive européenne, norme ISO etc. sont à disposition pour la compréhension du cours ou son illustration.

M2. Fascicule de cours.

M3, M4. Vidéos. Devoirs à rendre sur son projet avec une correction individuelle.

Rythme de la formation

La durée de la formation figure sur le programme. Il s'agit du temps de travail individuel estimé. Le temps de travail à distance reste variable selon les personnes.

L'élève a 3 à 4 semaines par module pour réaliser le travail.

Accompagnement des élèves

Les échanges électroniques seront privilégiés.

Vous avez accès à un espace d'enseignement en ligne sur une plateforme et une messagerie collaborative. Ces interfaces regroupent une série d'outils qui facilitent l'organisation et l'échange de données entre le professeur et les élèves.

Elaboration :

- Forum privé et messagerie collaborative pour les échanges collectifs entre élèves et formatrice-élèves sur les problèmes, et les interrogations.
- Partage de documents complémentaires pour approfondir le cours. Cette partie de travail reste facultative et n'est pas prise en compte dans l'estimation du temps de travail.

Le délai d'échanges virtuels est autour de 24h sauf exception.

Programme ≥ 22h - 23h selon option

Module 1 ≥ 6h

REGLEMENTATION POUR LA FABRICATION ET LA MISE SUR LE MARCHÉ DU PRODUIT COSMETIQUE

Connaissances sur la Norme ISO et la réglementation sur la fabrication et la mise sur le marché de produits cosmétiques.

Contenu :

- Hygiène, sécurité, choix, responsabilité du personnel, des locaux, des équipements, traçabilité des divers protocoles.
- Les Bonnes pratiques de fabrications du produit et son contrôle qualité selon la norme en vigueur.
- Le dossier d'information du produit.

Module 2 - facultatif ≥ 1h

BONNES PRATIQUES DE MANIPULATION

Mesures de prévention et modes opératoires lors de manipulations de produits chimiques en laboratoire.

Module 3 ≥ 8h

LE DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT

Construire une base du DIP sur un exemple concret apporté par le stagiaire.

Contenu : Construction d'une base du dossier à partir d'une formule simple apportée par le stagiaire dans son projet individuel.

Module 4 ≥ 8h

CONCEPTION DU LABORATOIRE ET DES RISQUES

Concevoir le laboratoire selon les obligations réglementaires, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, de qualité, etc. Comprendre le risque chimique au sein de

son laboratoire, et courant son évolution. Etre acteur de sa protection.

Contenu : Reprise des données du module 1 dans un projet individualisé sur la conception de son laboratoire.

Validation de la formation

Evaluation

M1 et M2. Questionnaires et carte mentale à construire.

M3. Devoir sur la démarche du DIP de sa formule.

M4. Devoir sur la construction de son laboratoire, la conception du risque chimique, et documents obligatoires en fonction de son projet.

Assiduité

Le retour des questionnaires et des devoirs permettent de valider l'assiduité à la formation.

L'obtention de notes dont la moyenne générale est supérieure à 10 permet d'attester des connaissances acquises.

Fin. Relevé de notes. Attestation de suivi de formation.

Responsabilité

La validation de la formation, ou des divers modules n'établit pas une certification normalisée au BPF au sein du futur laboratoire, ni un audit, ni aucune responsabilité concernant le DIP.

Session

Se reporter au planning.

Coordonnées

E.I. TARANTINO Sylvie - Nom commercial : Toxibionte

Code APE : 7490B

N° Siret : 522 116 524 00011

NDA : 82 38 05629 38. Id. Datadock 0051660

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Toxibionte – Section formation

733 route de Fontfroide 38550 Cheyssieu - France

06 86 45 99 79

formation@toxibionte.fr - www.toxibionte.fr

The logo for TOXIBIONTE® features the word "TOXIBIONTE" in a dark red, serif font. A stylized, thin red line forms a large, overlapping 'X' shape that passes through the letters 'O' and 'I'.